



Compte-rendu du comité directeur du 29 mars 2022

Lieu : Salle de l'aérodrome

Membres du comité directeur présents :

André BOIX, Christophe BOULET, Etienne BRESSON, Alain DARRAS, Guy DAVID, Guillaume FOUCHER, Loïc GIRARD, Michel OZOG, Cyrille VALLET

Membres du comité directeur absents excusés :

Patrice CHARTIER,

Adhérents présents :

Début de la réunion à 19h00

Cyrille VALLET confirme au CODIR que la licence de Patrick VALLET lui a été remise la semaine dernière.

Les éléments ci-dessous sont rappelés dans ce compte rendu pour la parfaite information de l'ensemble des membres.

Réuni le 17 mars 2022, le Comité Directeur s'est prononcé pour le retour de Patrick Vallet sous certaines conditions en lien avec ce qu'il avait accepté lors de la commission de conciliation présidée par le CNOSF, à savoir : ne pas avoir de fonction dirigeante. Le comité directeur considère que cela s'applique aux fonctions dirigeantes et aux fonctions d'encadrement. Le Comité Directeur a proposé à Patrick Vallet de le recevoir le 22 mars 2022 pour lui exposer ces conditions. Il a répondu qu'il ne viendrait à cet entretien "qu'en tant que membre du CAC" ; il ne s'est pas présenté à cet entretien.

Statutairement, nous ne pouvons que nous soumettre à la demande de Patrick VALLET d'adhérer à nouveau au CAC et de lui délivrer une licence FFAM.

Depuis, Patrick VALLET a adressé le mercredi 23 mars une lettre ouverte à des adhérents de 2021.

Le Comité Directeur du CAC rappelle que Patrick VALLET doit s'en tenir à une pratique strictement limitée aux vols sur la plateforme Jean Guesnon de Berchères - St

Germain adaptée au PMR et dans les salles d'indoor adaptées au PMR attribuées par la ville de Chartres, sans participation directe ni ingérence dans le fonctionnement du club, hormis les droits que lui confère le fait d'être adhérent. En outre, Patrick VALLET ne dispose pas de mandat pour participer à l'animation des différentes sections du CAC et d'une façon générale pour intervenir dans les relations du CAC avec les instances locales, régionales ou nationales.

Ceci étant dit, le CODIR considère que ce dossier est clos.

En conclusion, Cyrille VALLET rappelle que le but du club est de pratiquer notre passion dans la sérénité et le respect de chacun.

L'école d'aéromodélisme

Au regard de la pratique actuelle, et de la direction que le club souhaite donner à la formation des jeunes, il est proposé de convertir l'école en Section Apprentissage et Perfectionnement. Cette section est gérée collégialement par le comité directeur.

Les personnes responsables de l'animation de cette section sont :

- Michel OZOG
- Yves JOUIN
- Daniel FOUJU
- Etienne BRESSON
- Patrice CHARTIER
- Alain DARRAS

Sécurité sur la piste

Afin de faciliter l'utilisation des filets de protection sur les 3 postes de pilotages de la piste avion du terrain de Berchères, le CODIR décide d'équiper tous les postes de ces filets.

Michel OZOG s'occupe d'acheter le fer à béton.

Des filets ont été donnés au club par un membre. Nous regarderons s'ils sont adaptés à cet usage. Sinon nous en achèterons de nouveaux.

Questions Diverses

- La question de l'accès à la piste de VCC est toujours d'actualité. En effet, malgré un courrier de la SAEDEL nous autorisant l'accès à la piste VCC en dur sur la commune de Champhol, le chef pilote de l'aérodrome nous informe que nous ne sommes pas autorisé à circuler en voiture sur le chemin actuel. Il nous faut donc peut être envisager un nouvel accès. Cyrille VALLET abordera le sujet le 26 avril lors du comité des usagers de la plateforme.
- Salon des associations
Le club participera au salon des association les 3 et 4 septembre 2022.

Fin de la réunion à 20:10